

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Le dix sept octobre deux mil seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 10 octobre 2016.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Laure ROPERS, Joël PIRIOU, Patrick HERVE, Marie Annick HAMON, Yann COAT, Ollivier GUERVILLY.

Etaient absents: Stéphane BASSET, Soizig OLLIVIER-PAGE.

Secrétaire de séance : Patrick HERVE

N° 01.1710.2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE AMENAGEMENT DU BOURG ET ABORDS

Le maire fait part à l'assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie afin d'étudier les offres reçues suite à la consultation concernant l'aménagement du centre bourg et de ses abords. Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA de Grâces pour un montant global Hors Taxes de 381 872.43 €.

L'offre globale se décompose en une tranche ferme d'un montant de 332 881.28 €

D'une tranche optionnelle 1 pour l'aménagement du parking à côté du restaurant : 37 218 €

D'une tranche optionnelle 2 pour l'accessibilité à l'église : 9 975.15 €

Et de variante suivant option béton désactivé pour + 6 728 €

Et variante sable stabilisé renforcé pour - 4 930 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confie les travaux d'aménagement du centre bourg à l'entreprise EUROVIA de Grâces
Pour un montant global Hors Taxes de 381 872.43 €

- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et à leur mandatement.

-sollicite la subvention de 49 991 € inscrite au Contrat de Territoire auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

N° 02.1710.2016 : BLOC SANITAIRE WC PUBLICS

Le maire présente à l'assemblée les plans d'aménagement prévus pour la réalisation des toilettes publiques dans l'appentis attenant à l'immeuble 4 place d'Armor.

Un débat s'instaure dans l'assemblée. Il serait souhaitable de cloisonner la pièce d'entrée et d'y installer un urinoir. Le maire propose donc de revoir l'aménagement intérieur en tenant compte des contraintes d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de l'aménagement de toilettes publiques au Centre Bourg

- autorise le maire à délivrer un arrêté de non-opposition à déclaration préalable pour ce bâtiment après instruction auprès des services concernés et l'ensemble des documents s'y rapportant

**N° 03.1710.2016 : AVENANT N° 1 AU TRAVAUX DE RESTAURATION DE
L' EGLISE - LOT N° 1**

Le maire indique à l'assemblée que lors d'une visite de chantier, il a été constaté que les joints sur la partie haute du clocher, soit aux 4 faces, sont très défectueux et qu'il y a lieu de les reprendre.

Le Maire présente l'avenant N° 1 de l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour un montant de 6 285.60 € HT pour le rejointoiement en totalité de la partie haute du clocher.

Après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour et par 2 abstentions
le conseil municipal, à la majorité

- approuve l'avenant n° 1 de l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour le lot N° 1- Gros Œuvre/Maçonnerie des travaux de restauration de l'église d'un montant de 6 285.60 € H.T.

- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

N° 04.1710.2016 : ABAT SONS DE L'EGLISE

Le maire fait part à l'assemblée des malfaçons constatées sur les abats sons de l'église, travaux réalisés il y a 2 ans par l'entreprise LE GUILLOUX de Plouëc du Trieux. Des matériaux de mauvaise qualité ont été utilisés, le bois se désagrège. Cette entreprise a depuis été liquidée.

Le maire propose de profiter des échafaudages pour faire réaliser les travaux de remplacement par les agents communaux. Il présente un devis de SOCOBATI de Lanvollon pour la fourniture de panneaux stratifiés. Le m² en épaisseur 8 mm coûte 28.84 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à la majorité

- 8 voix pour -2 abstentions

- mandate le maire pour tenter d'exercer un recours contre l'entreprise LE GUILLOUX de Plouëc du Trieux

- décide de faire procéder au remplacement des abats sons par les agents communaux

- dit que les panneaux stratifiés et matériaux nécessaires pour poser les 156 abats sons seront achetés chez SOCOBATI à Lanvollon.

N° 05.1710.2016 : LOYER DU COMMERCE MULTISERVICES

Le maire rappelle à l'assemblée la demande de Mme DANIEL locataire du commerce «votre marché» concernant la révision de son loyer. Suite à cette demande évoquée lors d'une dernière séance de Conseil Municipal, le Maire rend compte de la rencontre avec Laëtitia DANIEL et des documents comptables transmis.

Compte tenu de la conjoncture, le maire propose de lui accorder une réduction de 100 € sur le loyer mensuel actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de réduire de 100 € le loyer du commerce « votre marché »
- fixe donc le nouveau montant du loyer à 496.78 € Hors Taxes à compter du 1^{er} novembre 2016
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant au bail commercial

Affaires diverses

Peupleraie : les souches ont été enlevées. Il faudra passer le rota et semer du ray grass.

Programme de voirie : travaux bien avancés

Courrier de Mme MILLIANCOURT : le maire donne lecture du courrier en date du 12 octobre sollicitant le partage de la garderie du matin et du soir avec Mme VERDEJO. Or après discussion avec Mme VERDEJO, elle ne semble pas pouvoir accéder à cette proposition de planning. Une discussion s'installe dans l'assemblée. Il est décidé de les rencontrer toutes les deux avec éventuellement la Directrice, Mme LE GUEN.

Recrutement de la cuisinière : la commission du personnel sera convoquée pour effectuer les entretiens des personnes sélectionnées.

Terrain de motocross : le maire donne lecture du courrier que l'association collégiale « les riverains contre les nuisances sonores du terrain de motocross de St Clet » a transmis à la Préfecture. Ils font état des nuisances sonores.

Le maire a rencontré récemment un membre de l'AMVTT. Il devrait organiser un quadri-cross avec repas le 3 décembre pour le « Téléthon ».

Produits phyto : Ils seront interdits au 01.01.2017. Une journée d'info aura lieu chez LEGALL à Morlaix le 20 octobre : journée technique, solutions alternatives.

Numérotation de rue : il serait souhaitable de prévoir une re-numérotation des maisons par rue. L'opération engendre de nombreuses contraintes administratives pour les habitants.

Aliénation chemins ruraux : la mairie a reçu quelques demandes. Le maire propose de monter un dossier global et mandate Claude Piriou pour s'en occuper.

Zones humides : une réunion pour finaliser le dossier aura lieu lundi avec le groupe de travail.

Printemps de St Clet : des bougies sont restées sur les chemins après la rando nocturne

Fibre optique : il reste encore de l'élagage à faire.